

NOTRE TERRE

par le prêtre Gaston Pietri

La mort récente d'Aimé Césaire a permis de saisir combien l'attachement à une culture est inséparable de l'amour d'une terre. Quand cette terre est une île, ce sentiment ne peut que s'aviver. Parce qu'au-delà il y a la mer et qu'il faut la traverser pour rejoindre une autre terre. Parce que la géographie et l'histoire se conjuguent pour faire sentir, à celui qui y est né, à celui qui depuis quelque temps y habite, l'originalité d'un tel espace insulaire.

Guy Deleury, qui est un bon connaisseur de l'Inde et un familier des passages d'une culture à une autre, a écrit un jour : « Il me fallut de longues années avant de comprendre qu'on ne peut changer de culture parce qu'on n'a qu'une enfance » (« Renaître en Inde » - Stock -1976).

Il y aura toujours en effet quelque chose de particulier, par rapport à cette île, dans l'esprit et le cœur de ceux dont elle est la terre natale. L'expérience toutefois nous a montré, ici comme ailleurs, que le respect et même l'amour d'une terre ne sont pas l'exclusivité de ceux qui y sont nés. Le nomadisme généralisé de la société contemporaine n'arrivera pas à biffer ce que représente ce lien fondateur avec le territoire, le terroir, le « *paese* » comme nous aimons à dire. Beaucoup dans cette île en sont témoins, y compris parmi ceux qui n'y sont pas nés.

Il y a quelques années le responsable de l'atelier régional des sites et paysages présentait le paysage comme « un visage », en quelque sorte un « livre ouvert exprimant la société dont il est le témoin » (J. Poncin - « Paysages bâtis en Corse » 1992 – La Marge édition).

Un visage se respecte. Il s'interprète aussi. En effet il parle. Et son langage, même s'il autorise différentes lectures, réclame d'être entendu. C'est jusque-là qu'il faut aller pour saisir la nécessité d'une protection, qui ne soit pas une simple sanctuarisation, mais une mise en valeur à la fois respectueuse et ajustée aux nécessités d'une époque.

La relation à la terre, si elle est bien comprise, nous oriente vers ce que l'on a appelé le « droit du sol », Beaucoup sont nés, ont grandi et vivent ici avec des patronymes, dont la consonance souvent nous renvoie à l'hexagone. Ils sont de toute évidence le rappel vivant d'ancêtres parfois assez lointains qui ont été reçus sur cette terre et l'ont adoptée sans renier leur origine. Ce qui veut dire que les Corses ne leur ont jamais opposé le « droit du sang ». Tous ceux qui aujourd'hui résident en Corse ne sont pas, bien sûr, dans la situation de ces compatriotes installés depuis longtemps et ne peuvent avoir exactement les mêmes réflexes. Mais il y aurait une singulière erreur de notre part, à cause du rapport à la terre et à la culture, à nous laisser aller vers des attitudes apparentées au « droit du sang ». Au début du XIXe siècle, avec Herder, c'est une conception du « génie national » (Volks-gerst) qui en Allemagne a conduit à privilégier les facteurs ethniques.

A un moment s'est introduite ici l'expression « communauté de destin ». Il nous appartient que ce soit sous cette appellation ou une autre, de déterminer la portée exacte de cette communauté des droits et devoirs qu'elle implique. Et nous ne pouvons le faire, dans le monde actuel, sans avoir présentes à l'esprit les horreurs qui se sont perpétrées par exemple dans les Balkans, sous le couvert des « purifications ethniques ». Véritables dénis d'humanité, ces entreprises discriminatoires à l'extrême sont le contraire même des valeurs que nous voulons défendre et actualiser sous le signe de notre culture. Léopold Sedar Senghor, l'ami de Césaire, nous a appris que nous sommes tous en définitive des « métis culturels ».

Notre terre est effectivement menacée, non par la mixité de sa population mais par un phénomène de spéculation foncière. Il est déjà à l'œuvre et il risque fort de s'aggraver dans les années qui viennent. La Corse, par la beauté de ses paysages, par sa situation dans l'espace méditerranéen, est l'objet de convoitises de plus en plus évidentes. Les prix des terrains constructibles flambent. Ils ne seront bientôt plus à la mesure des possibilités financières de la très grande majorité de ceux qui vivent en Corse. Qui achètera ? Et qui aura un intérêt immédiat à vendre ? Invoquer les lois du marché et s'en tenir là est une position inacceptable. Les lois du marché ne sont pas l'égal des lois de la physique ou de la biologie. Elles ont besoin de cet « encadrement juridique ferme » que Jean Paul II réclamait en 1991 pour l'économie mondiale (encyclique « Centesimus annus »). Faire barrage pour les habitants de l'île à la dépossession de la terre est un devoir pressant.

Aimer cette terre avec la force des sentiments et ne rien faire de concret pour la protéger contre la dictature du profit serait totalement illogique. Ce n'est pas le particularisme mais la justice qui l'exige.

